



Litige lors d'un achat avec un membre de la famille et un tiers

Par **fabrique**, le **28/09/2010** à **12:32**

Bonjour,

ma fille et son copain m'ont proposé de me vendre un pc : je leur ai fait confiance sans voir le produit: j'ai payé 350€ en espèces (j'ai les preuves de 2 dépôts que j'ai fait sur le compte de ma fille). j'avais payé mais je n'arrivais pas à avoir le soit disant pc ; au bout de quelques menaces ils me l'ont apporté sans l'installer comme ils s'y étaient engagés ; après avoir réussi à l'installer je me suis aperçu qu'il s'agissait[s] **d'un serveur qui alimente plusieurs pc en maintenance pour les entreprises , qu'il était en anglais (le copain de ma fille refuse de m'installer le cd du système d'exploitation en français de plus à aucun moment cela ne m'a pas été précisé puisque que je n'y comprend rien en anglais de plus il fait un bruit épouvantable) . donc j'ai fait venir un technicien à la maison car m'a bien précisé que ce pc n'est pas destiné des particuliers et de plus la consommation électrique est affolante.**

ce pc est inutilisable pour moi : il est entreposé dans une chambre et il est tellement gros qu'il faut être deux pour le porter. le produit n'étant pas conforme à ce que j'attendais et ils n'ont jamais proposé de me rembourser .

Ma fille ayant une grande emprise sur moi j'envisage d'aller porter plainte pour abus de faiblesse : depuis je n'ai plus aucun contact ni avec l'un ni avec l'autre .

MME FABROQIE

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **14:12**

Article 314-1 du code pénal

L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.

Avez-vous un contrat de vente ? Pouvez même prouver que vous leur avez acheté quelque chose ?

Vous êtes un adulte, si vous n'êtes pas capable de résister à l'emprise de votre propre enfant, demandez à être mise sous tutelle.